

Willocq

Petit Manuel Pratique de L'Assurance sur la Vie a L'Usage des Familles.



Belgium

18

PETIT MANUEL PI

DE

L'ASSURANCE SU

A L'USAGE DES FAI

PAR

DEMANDES & RI

PAR

HENRI WILL(

Directeur particulier pour la I

de la Compagnie d'Assurances sur la Vi



BRUXELLES

Jos. Goffin, Fils, 19-20, Place du

1892



W.

PETIT MANUEL PRATIQUE

DE

L'ASSURANCE SUR LA VIE

A L'USAGE DES FAMILLES.

PETIT MANUEL PRA

DE

L'ASSURANCE SUR

A L'USAGE DES FAMIL

PAR

DEMANDES & RÉ

PAR

Henri WILLO

Directeur particulier pour la Belg

de la Compagnie d'Assurances sur la Vie ,

BRUXELLES

Jos. Goffin, Fils, 19-20, Place du G

—

1892

PETIT MANUEL PRATIQUE

DE

L'ASSURANCE SUR LA VIE

A L'USAGE DES FAMILLES.



1. Qu'est-ce que l'Assurance sur la Vie ?

L'Assurance sur la Vie est une opération très sage et très morale qui a pour but principal de constituer, en échange d'une prime unique ou annuelle, un capital relativement élevé.

2. Quels sont les avantages de l'Assurance sur la Vie ?

1° Donner aux siens une preuve d'affection ; 2° sauvegarder l'avenir ; 3° faire fructifier dans l'avenir son travail présent ; 4° conjurer les suites d'une mort prématurée ; 5° réaliser ses espérances ; 6° augmenter son bien ; 7° acquérir un patrimoine.

3. Y a-t-il différentes combinaisons dans l'Assurance sur la Vie ?

Oui ; voici les trois principales :

1° La combinaison de l'Assurance sur la Vie dont le capital est payable aux ayants-droit au décès de l'assuré ;

2° La combinaison de l'Assurance mixte qui



a pour effet de constituer un capital payable à l'assuré lui-même, s'il est vivant à une époque déterminée d'avance, ou à ses héritiers immédiatement après son décès, s'il meurt avant cette époque.

3° La Rente Viagère.

4. Quel est donc le premier devoir de tout bon père de famille ?

C'est de s'assurer sur la Vie.

5. Quels sont ceux qui ont principalement besoin de s'assurer sur la Vie ?

Les avocats, les médecins, les industriels, les commerçants, les bourgeois, les employés, les ouvriers, enfin tous ceux qui, par leur travail, sont le soutien de la famille.

6. Que faut-il conclure de tout cela ?

Que l'Assurance sur la Vie est une bonne chose pour tout le monde, mais surtout nécessaire à tous ceux dont le travail constitue la plus grande fortune et qui, seulement après de longues années d'un labeur assidu, pourraient espérer une aisance relative.

7. Pourquoi dites-vous que l'Assurance sur la vie est une bonne chose pour tout le monde ?

Parce que c'est l'unique et le seul moyen de créer un capital, et qu'il y a peu de familles dont la fortune soit assez grande pour n'avoir pas besoin d'assurer l'avenir.

8. L'Assurance sur la Vie contribue-t-elle au bonheur d'une famille ?

Oui, puisqu'elle assure pour l'avenir le bien-être à notre femme et à nos enfants.

9. Qu'entendez-vous par ces mots : *assurer le bien-être ?*

C'est transmettre, par l'Assurance sur la Vie, à ceux qui nous sont chers et dont il nous faut sauvegarder les intérêts, une position à l'abri du besoin.

10. Quels doivent être nos devoirs à l'égard de notre femme et de nos enfants ?

Tout père de famille doit prendre à cœur les intérêts moraux et matériels de sa famille, et gérer ses affaires avec prudence et fermeté : il doit veiller au présent et ne jamais perdre de vue les vicissitudes d'un avenir inconnu.

11. Que s'ensuit-il par rapport à notre conduite?

Que l'on ne peut trop baser les calculs de bien-être de la famille sur les éventualités auxquelles est soumise la vie humaine.

12. Est-il donc nécessaire de s'assurer ?

Oui ; c'est un réel devoir de recourir aux bienfaits de l'Assurance sur la Vie, afin de se mettre avec les siens à l'abri de tous les hasards de l'inconnu.

13. Pourquoi dites-vous que l'Assurance sur la Vie est un devoir ?

Parce que la mort peut nous enlever inopinément et qu'après notre décès l'Assurance en notre lieu et place devient un soutien pour la veuve et les orphelins : Grande consolatrice dans une si grande épreuve !

14. Comment faut-il qualifier le père de famille qui néglige de s'assurer sur la Vie ?

Il est traître à ses sentiments et à sa conscience, à sa famille et à ses devoirs.

15. Que dicte la sagesse la plus élémentaire au père de famille ?

D'économiser, pour l'avenir, chaque année une somme plus ou moins forte, selon ses moyens.

16. Peut-il se borner à cela ?

Non ; quoique, en agissant ainsi, il fasse preuve de grande prudence, il compte sans la mort qui peut d'un coup déconcerter toutes les mesures de sa sagesse.

17. A quoi doit penser tout homme prévoyant ?

A l'heure de la séparation définitive, à cette heure terrible de la mort où il faudra laisser une veuve en deuil et des orphelins en pleurs qui, dans leur malheur, n'auront d'autres ressources que les économies du regretté défunt.

18. Que comprenez-vous par la mort ?

L'esprit destructeur du travail.

19. Comment faut-il envisager la mort ?

Nous devons envisager la mort comme une chose des plus terrible, non pour celui qu'elle surprend, mais pour les survivants de la famille qu'elle plonge parfois dans la plus noire misère.

20. Quelles sont les précautions à prendre pour parer à ces inconvénients ?

S'assurer sur la Vie : car ignorant l'heure de notre mort et l'expérience nous montrant qu'on meurt à tout âge et que même le nombre des personnes qui meurent jeunes surpasse celui des personnes qui meurent à un âge avancé, il est nécessaire de se prémunir contre les coups imprévus de la mort, en contractant une Assurance sur la Vie.

21. Que fait l'homme qui s'assure ?

Il comprend que, n'étant pas seul sur la terre, il est de son devoir de soigner les intérêts de ceux qui pourraient être privés de son appui ; il retranche de son superflu présent ce qui assurera le bien-être de ceux qu'il soutient, qu'il aime et qui vivront après lui.

22. Quels avantages le père de famille trouve-t-il dans l'Assurance sur la Vie ?

Il y rencontre surtout ces trois principaux :

1° Il est heureux et fier d'avoir assuré l'avenir de sa famille ;

2° Il ressent une inébranlable paix de cœur et une grande tranquillité d'esprit et d'âme ;

3° Il travaille avec plus de zèle, plus d'énergie, parce qu'il éprouve la satisfaction d'avoir agi en homme consciencieux.



23. Quand faut-il s'assurer ?

Il faut s'assurer dans la jeunesse.

24. Pourquoi ?

Parce qu'en s'assurant jeune, la somme à verser pour prix de son assurance est peu élevée et forme une dépense facile à prélever sur ses revenus ; ensuite, parce que la santé florissante dont on jouit à cet âge ne vous expose pas à essuyer un refus de la part de la Compagnie qui pourrait vous assurer.

25. Pour s'assurer faut-il pouvoir disposer de beaucoup d'argent ?

Non; car l'Assurance est faite plutôt pour la classe nécessiteuse que pour la classe aisée.

26. Tous les hommes doivent-ils contracter au même degré une Assurance sur la Vie ?

Point du tout, chacun s'assurera selon son état et ses moyens.

27. Comment faut-il contracter une Assurance sur la Vie ?

Ne voulant prendre que des engagements qui feront honneur au sacrifice que je pourrai faire sans me mettre dans la gêne, je me demanderai : *De quelle somme puis-je disposer annuellement pour le paiement de ma prime ?* La réponse à cette question proportionnera le chiffre de mon contrat.

Ce serait d'ailleurs une prétention ridicule



de vouloir assurer après soi 5.000, 10.000, 20.000 francs ou plus, quand on a toute certitude de ne pouvoir tenir les engagements souscrits.

28. Comment sont réglées les primes ?

Elles sont réglées au moment de la souscription du contrat à raison de l'âge de l'assuré.

29. Quel est le mode de paiement généralement adopté ?

La prime viagère, à versement annuel, semestriel, trimestriel et même mensuel.

30. Pourquoi adopte-t-on généralement la prime viagère comme mode de paiement ?

Parce qu'elle exige le versement le moins élevé.

31. Y a-t-il encore un autre mode de paiement de primes ?

Oui ; par exemple, le contrat d'Assurance avec paiement de primes durant 5, 10, 15, 20, 25 ans et qu'on appelle combinaison d'Assurance à primes temporaires.

32. De quelle utilité est la combinaison d'Assurance à primes temporaires ?

L'assuré, au lieu de rester engagé durant toute sa vie au paiement des primes, acquiert, par la combinaison d'Assurance à primes temporaires, la certitude que tout paiement de primes cessera dans un laps de temps plus ou moins long.

33. Pour quelle somme s'assure-t-on en versant par exemple, durant toute sa vie, une prime de 20 francs par trimestre ?

Comme toute prime à payer pour assurer une certaine somme est établie suivant l'âge que l'on a au moment de la souscription du contrat, on ne saurait fixer exactement l'importance d'un capital assuré par une prime trimestrielle et viagère de 20 francs ; toutefois, on peut moyennant versement de 20 francs par trimestre assurer encore mille à quatre mille francs à sa famille, selon l'époque de la vie à laquelle l'assuré a pris son engagement.

34. Doit-on placer toutes ses économies en primes d'assurance ?

Non, mieux vaut diviser ses économies en deux parts, dont on réservera la première aux besoins éventuels de la vie, tandis que l'autre sera la prime d'assurance qui fera fructifier nos épargnes et garantira le bien-être de notre famille.

35. Pourquoi ne doit-on pas mettre toutes ses économies en primes d'assurance ?

Parce que, en mettant toutes ses économies en primes d'assurance, on s'exposerait évidemment à de sérieux embarras dans le cas où l'on se trouverait à court d'argent. Un contrat d'Assurance, fait dans de telles conditions, serait une charge trop lourde et ferait croire que l'Assurance sur la Vie est une chose mauvaise, parce qu'elle deviendrait trop onéreuse.

36. Dans le cas où l'on ne pe
paiement de sa prime, l'ar
perdu ?

Non; si, après avoir acqu
les primes des trois premièr
n'en peut continuer le versen
est réduite en proportion d
et le contrat résilié est rem
trat libéré, au capital assur
montant sera payable au déc
au terme fixé lors de l'échéa
ou bien à la demande de l'ass
lui rachète son contrat.

La valeur de cette réd
assuré, ou de ce prix de racl
d'après les bases adoptées pa
et énoncées dans les conditi
Police d'Assurance.

37. Quelle prime doit demand
gnie d'Assurances ?

Une prime calculée s
sérieusement établies et qu
tout temps, de faire face à

38. Faut-il rechercher une Co
ses primes au taux le plu

Non ; car les primes d
sur des moyennes établies. l
ne demanderait qu'une pr
tenterait l'aventure et l'on e
certitude qu'elle marche
Aussi risquerions-nous in



argent et le bonheur de notre famille, en confiant notre capital à une Compagnie qui fixe ses primes à un taux moins élevé que d'ordinaire.

39. A quelle Compagnie confiera-t-on ses économies ?

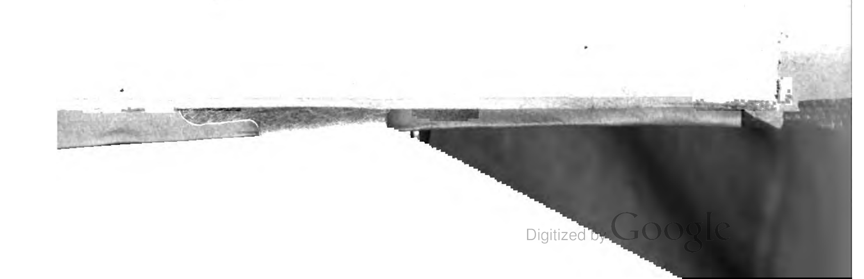
Il est de toute prudence de confier la gestion de ses économies et l'espoir de ses héritiers à une Compagnie qui présente toutes les garanties possibles et dont on a pu déjà constater l'honnête et solide vitalité par la plus scrupuleuse exactitude qu'elle met à faire honneur aux obligations qu'elle a contractées.

40. Toutes les Compagnies sont-elles bonnes ?

Si toutes les Compagnies d'Assurances appliquent les mêmes règles, on peut croire qu'elles sont toutes bonnes ; mais cela n'empêche pas, qu'en examinant la situation exacte d'une Compagnie et l'état de ses finances, il n'y ait des raisons sérieuses pour préférer telle Compagnie à telle autre.

41. De quelles Compagnies faut-il se défier ?

De celles qui, envieuses de la prospérité des affaires d'une autre similaire, débitent sur son compte des insinuations perfides et calomnieuses. Ces procédés inavouables constituent une action vilaine et méchante. Aussi toute Compagnie sérieuse et honnête repousse avec dédain de tels moyens et n'a recours qu'à une concurrence loyale.



42. Montrez, par une compar
consiste une concurrence

Certains agents d'assura
visite à des assurés d'autres
prétexte de solliciter une
cherchent à enlever leurs co
représentent la Compagnie à
rés sont adhérents comme n'
sure de pouvoir indemnise
leur recommandent surtout d
plus longtemps le paiement d
même ils ajoutent que la Co
sont les représentants et q
comme la plus riche et la plu
affaires de la Compagnie soi-
Enfin, pour donner une plus
de vérité à ce qu'ils avancen
vent un tas de polices de la
minée.

Ces polices ne peuvent
trouver entre leurs mains qu
détournés.

43. Comment faut-il qualifier d

De concurrence acharn

44. Une concurrence acharné
est-elle un danger grave

Qui, parcequ'en se basan
la médisance et la calomnie
danger très grave pour l'Ass



45. Peut-on se fier à des agents qui se rendent coupables de tels abus ?

Non, on ne peut accorder la moindre confiance à ces personnages qui sont de très mauvais avocats d'une cause plus mauvaise encore.

46. Dans quel but agissent-ils ?

Dans le but unique d'y trouver bénéfice ; et ces fourbes animés par un malhonnête succès, ne rougissent pas d'user de l'arme déloyale du mensonge et de la médisance pour exploiter leurs victimes.

47. Tous les hommes savent-ils que l'Assurance sur la Vie procure le bonheur des familles?

Oui, quand ils en connaissent le rouage et le fonctionnement.

48. Peut-on s'engager aveuglément ?

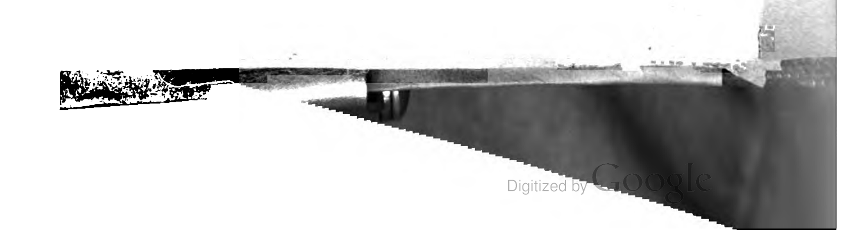
Non, sans doute ; il faut examiner quels sont les bienfaits que l'Assurance sur la Vie nous procure, afin de bien comprendre que l'Assurance est une opération que le cœur inspire et que la raison conseille, dans le but unique d'assurer l'avenir de notre famille.

49. Comment appelle-t-on ceux qui nient les bienfaits de l'Assurance sur la Vie ?

On les appelle des réformateurs maladroits.

50. Que prétendent-ils ?

Ils prétendent que l'Assurance sur la Vie est une fraude et une duperie.



51. Sont-ils convaincus de ce

Non, car le seul bor
bien comprendre l'utilité d(
qu'ils ne sauraient aucun(
bienfaits que procure l'Assı
Ils n'ont d'autres preuves de
gations,qu'une excuse banal
haussement d'épaules.

52. Peut-on donc les croire sı

Aucunement, car l'exp(
jours nous apprend que (
sérieuse il faut peu de parol
beaucoup de preuves bonn(

53. Quels doivent être nos se
des calomniateurs ?

La conduite des calom
inspirer de l'aversion et
qu'elle tarit la source abon
utile institution ; aussi est-i
d'imposer silence aux méd
gnies d'Assurances sur la V
par des témoignages irré(
tiples avantages et de les de
nir, contre cette sainte Pr(
et de l'orphelin.

54. Comment faut-il juger d(
la Vie ?

L'Assurance sur la Vi(
comme un moyen néces
les ressources, pour attén
malheur irréparable, et su
la gêne, la ruine, la misère



55. Qu'est-ce qui constitue la moralité de l'Assurance sur la Vie ?

C'est le fait de parer, dans la mesure du possible, aux conséquences malheureuses des éventualités de la vie ; de conjurer les suites désastreuses parfois d'une mort prématurée avec son triste cortège de misère et de désespoir, et en général de surmonter plus facilement toutes sortes de difficultés et d'embarras.

56. Que représente le capital que la Compagnie verse entre les mains des ayants-droit ?

La réalisation d'une fortune que nous nous étions proposés d'épargner petit à petit, mais qui parfois est anéantie d'un coup par une mort imprévue. En ayant recours à l'Assurance sur la Vie, la mort ne pourra jamais détruire nos espérances légitimes, et, quoi qu'il arrive, la fortune prévue par la souscription d'un contrat reviendra à nos survivants sur la simple constatation de notre décès.

57. Qu'est-ce que la Rente Viagère ?

La Rente Viagère est une opération par laquelle on se crée un revenu annuel, elle se constitue moyennant l'aliénation d'un capital. Elle peut se reposer sur la tête d'une ou de plusieurs personnes et elle est à servir pendant toute l'époque déterminée ou pendant toute la vie de la personne ou des personnes sur la tête desquelles la rente a été constituée. Au décès du ou des rentiers le contrat est annulé, la Compagnie est dégagée de ses obligationse et le capital est acquis à la Compagnie, à moins que



celui ou ceux au profit desq
constituée, n'aient stipulé
rente est *rachetable,* c'est-à-
par une somme qu'il a plu a
tantes de fixer.

58. Les Rentes Viagères
opérations utiles ?

Oui, les Rentes Viagère
de douce quiétude et de
on fait preuve de grande
souscrivant, puisqu'elles o
avantage de nous assurer de
et certaines, et de double
tripler nos revenus.

59. Quelles sont les principal
des Rentes Viagères ?

Il y en a quatre, savoir
1° La Rente Viagère
constitue moyennant verse
d'argent et qui est servie im
la signature du contrat pe
du rentier ;

2° La Rente Viagère di
en jouissance n'est fixée q
déterminé, si le bénéficiai
elle est inscrite, est vivant.
soit contre remise immédia
contre versement des prim

3° La Rente de Sur
Pension pour veuves, par laq
s'engage à servir une re
payable à une personne
bénéficiaire, est encore en
de l'assuré ;



4° Les Rentes Temporaires, qu'on nomme généralement *Bourses d'Etudes*, et qui ne trouvent leur application que durant un certain nombre d'années. Elles se divisent en deux catégories : elles sont immédiates, au cas où la rente acquise est payable aussitôt que se fait le versement du prix d'acquisition ; elles sont différées, quand elles ne sont applicables qu'au bout d'un certain temps.

60. A qui conviennent les Rentes immédiates et différées ?

Ces deux combinaisons conviennent à tous ceux qui veulent s'assurer une vieillesse heureuse et tranquille.

61. De quelle utilité sont les Rentes de Survie et Temporaires ?

La Rente de Survie procure cette garantie au bénéficiaire, qu'en cas de mort du contractant, elle lui assure une rente annuelle qui lui sera d'un grand secours dans les difficultés si nombreuses de la lutte pour la vie.

Les Rentes Temporaires ont principalement pour but de constituer les ressources nécessaires pour garantir pleinement le sort d'un enfant, et elle a pour effet immédiat, au cas où le bienfaiteur viendrait à lui manquer, de subvenir aux frais de son éducation.

62. A quoi est tenue toute Compagnie d'Assurances ?

A la publication annuelle d'un compte-rendu, contenant le rapport du Conseil

d'Administration, au sujet
affaires et exposant l'ét
opérations.

63. Pourquoi une Compagni
annuellement le comp
opérations ?

Parce que chacun a l
bonne organisation et le f
Compagnie, et de s'enq
qu'elle présente.

64. Nous faut-il vérifier ce c

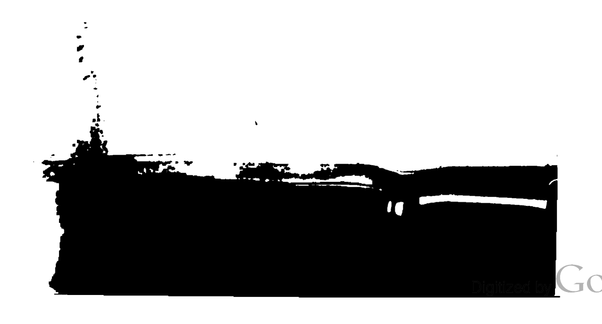
Evidemment, puisqu
intérêt à connaître le rés
de la Compagnie.

65. Qu'y a-t-il de particulier
ce compte-rendu ?

On doit surtout exami
dans ce compte-rendu et c
du fonds de réserve et s'a
prélèvement sur l'exercice
de ce fonds de réserve est
du chiffre des affaires réal

66. Qu'entend-on par *fonds*

On entend par fonds
de garantie ou, en d'aut
retenu sur les encaissem
capitaux reçus. Ce fonds d
curence à faire face aux en



67. Indiquez un cas où une Compagnie se met dans une situation périlleuse ?

Toute Compagnie devant réaliser des excédents de recettes suffisants pour constituer des garanties spéciales en prévision des années mauvaises, il en résulte qu'une Compagnie qui augmenterait le chiffre de ses engagements et laisserait diminuer ses réserves se mettrait inévitablement dans une situation critique, puisqu'il y aurait augmentation des risques et diminution des garanties.

68. Que faut-il faire lorsqu'une Compagnie refuse de publier le compte-rendu de ses opérations ?

Il faut s'en défier et ne pas se laisser payer de bonnes paroles.

69. Quelle doit être, en ce cas, notre ligne de conduite ?

Puisqu'il est nécessaire que la publication des comptes-rendus soit claire et que la réserve, en rapport avec les risques, soit sûrement établie, il faut, lorsqu'une Compagnie refuse de publier le résultat de ses affaires, sans perdre de temps, se mettre en rapport avec une autre qui nous donne cette double garantie.

70. Comment doivent être placés les capitaux d'une Compagnie ?

Le placement des capitaux d'une Compagnie doit être fait en titres de tout repos :

En fonds et effets publics de premier ordre ;

En obligations de chem
En prêts sur hypothèc
tions d'immeubles.

71. Quels avantages accorden
d'Assurances sur la Vie

Les Compagnies d'Ass
accordent à leurs assurés
dans les bénéfices qu'elles

72. Cette participation dans le
elle être assimilée à un i
versées ?

Non, la participation d
doit jamais être considérée
des versements faits à un
puisque l'Assurance sur la
placement productif d'intér
prévoyance et une excellen

73. Qu'entend-on par la pa
les bénéfices ?

C'est une restitution
primes payées par les as
Les bénéfices résulter
plus ou moins grande et
variable des sinistres surve
tition. La part attribuée à c
payable en argent comptan
donnée en augmentation
ou bien encore elle est c
annuelle à payer.



74. Quelles sont les combinaisons d'Assurances qui prennent part à la participation aux bénéfices ?

Les assurances qui participent aux bénéfices ne sont généralement que les assurances en cas de décès, les assurances mixtes et les assurances à terme fixe. La part revenant à l'assuré est réglée d'après les primes qu'il a versées.

75. Quelle confiance peut-on avoir dans toute Compagnie bien administrée ?

On peut avoir dans toute Compagnie sagement administrée la même confiance qu'en la BANQUE NATIONALE.



